

Régie de l'énergie - Dossier R-3770-2011

Autorisation d'investissement - Projet Lecture à distance (LAD) – Phase 1 d'Hydro-Québec Distribution

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3770-2011

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

AUTORISATION D'INVESTISSEMENT
PROJET LECTURE À DISTANCE (LAD) –
PHASE 1
D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION

HYDRO-QUÉBEC
En sa qualité de Distributeur

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE
CONTRE LA POLLUTION
ATMOSPHÉRIQUE (AQLPA)

Intervenantes

**DEMANDE DE RECONNAISSANCE DU STATUT DE TÉMOINS-EXPERTS
DE MONSIEUR BERNARD SAULNIER ET
DE MONSIEUR STÉPHANE BÉLAISKY**

M^e Dominique Neuman, LL.B.

Procureur

Stratégies Énergétiques (S.É.)

Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

Le 28 octobre 2011

*Demande de reconnaissance du statut de témoins-experts
de Monsieur Bernard Saulnier et de Monsieur Stéphane Bélainky*

*Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

Régie de l'énergie - Dossier R-3770-2011

Autorisation d'investissement - Projet Lecture à distance (LAD) – Phase 1 d'Hydro-Québec Distribution

***Demande de reconnaissance du statut de témoins-experts
de Monsieur Bernard Saulnier et de Monsieur Stéphane Bélinsky***

***Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)***

**DEMANDE DE RECONNAISSANCE DU STATUT DE TÉMOINS-EXPERTS
DE MONSIEUR BERNARD SAULNIER ET
DE MONSIEUR STÉPHANE BÉLAISKY**

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) demandent respectueusement à la Régie de l'énergie de reconnaître Monsieur Bernard Saulnier comme *témoin-expert en en intégration technologique et exploitation des réseaux électriques* ainsi que monsieur Stéphane Bélainky comme *témoin-expert en électromagnétique*, au présent dossier.

Les renseignements requis par l'article 29 du *Règlement* sont les suivants :

Nom et coordonnées des témoins-experts

Monsieur Bernard Saulnier
550, boulevard Clairevue Est
St-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 1T1
Téléphone : 450 653 2846

Monsieur Stéphane Bélainky
2227, Côte Saint-André
Ste-Sophie (Québec) J5J 2S5
Téléphone : 450 436 1304

Description du besoin pour l'expertise en relation avec l'intérêt des intervenantes

Le nouveau système proposé par Hydro-Québec Distribution au présent dossier est annoncé comme permettant de réaliser, pour l'ensemble de sa clientèle de petite et moyenne puissance, la lecture à distance des compteurs de consommation électrique, l'interruption du service à distance ainsi que la restauration du service à distance.

Ce Projet d'Hydro-Québec Distribution permettra une réduction importante des émissions atmosphériques liées au mode de transport utilisé pour les déplacements du personnel affecté à la relève des compteurs, à la mise hors service et au rétablissement de service et à toute autre fonctionnalité qui s'ajouterait éventuellement au Projet.

Diverses autres fonctionnalités pourraient aussi être ultérieurement activées dans le nouveau système. A leur sujet, Hydro-Québec Distribution affirme de façon générique,

*Demande de reconnaissance du statut de témoins-experts
de Monsieur Bernard Saulnier et de Monsieur Stéphane Bélainky*

*Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

que l'ensemble des fonctionnalités susceptibles d'être requises dans le déploiement d'un réseau de type « *Smart Grid* » seraient déjà présentes dans le nouveau système proposé, de sorte que le Distributeur n'aurait pas, pour les activer, à réaliser d'intervention physique chez les clients :

Les coûts d'acquisition de compteurs de nouvelle génération incluent, de manière standard et sans frais additionnels, les éléments nécessaires afin de permettre la mise en place d'un réseau intelligent de type « Smart Grid ».

L'ensemble des fonctionnalités susceptibles d'être requises dans le déploiement d'un réseau de type « Smart Grid » sont présentes dans les compteurs acquis par le Distributeur. Le Distributeur n'aura pas à réaliser d'intervention physique sur les compteurs de nouvelle génération installés chez les clients. Les coûts additionnels requis pour leur activation seront principalement liés au développement informatique.¹

SÉ-AQLPA sont intéressées à valider que cela soit effectivement le cas. Elles précisent que, si les nouvelles fonctionnalités éventuelles pouvaient effectivement être activées à distance sans intervention sur les sites de chaque compteur, il en résulterait un évitement du gaspillage et un évitement de la consommation énergétique qui aurait été requise aux fins des déplacements auprès de chaque compteur. Elles souhaitent évidemment éviter qu'avant la fin de vie utile des nouveaux équipements, ceux-ci aient, en tout ou en partie, à être retirés et remplacés pour motif d'inadaptation à de nouvelles fonctionnalités, ce qui poserait alors un enjeu supplémentaire de gestion de matières résiduelles. Enfin, elles souhaitent également éviter qu'Hydro-Québec Distribution soit amenée à renoncer à de nouvelles fonctionnalités souhaitables, au simple motif que les équipements qui seraient installés à l'issue du présent dossier leur seraient inadaptés (ou nécessiteraient des interventions coûteuses pour y être adaptés, dont des déplacements auprès de chacun des compteurs).

Pour cette raison, SÉ-AQLPA ont demandé à **Monsieur Bernard Saulnier, expert *intégration technologique et exploitation des réseaux électriques* ayant plus de 365 ans d'expérience, notamment chez Hydro-Québec**, de préparer un rapport d'expertise aux fins de vérifier si les nouveaux équipements proposés au présent dossier par Hydro-Québec Distribution sont effectivement adaptés à éventuellement recevoir ultérieurement l'activation des fonctionnalités visés (ou si au contraire des

¹ **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3770-2011, Pièce B-0016, HQD-2, Document 1, page 10, réponse 2.1 à la Régie.

difficultés particulières risqueraient de compromettre l'activation future de ces fonctionnalités, plaçant ainsi la Régie et les intéressés devant un fait accompli).

Plus particulièrement, SÉ-AQLPA ont demandé à Monsieur Saulnier de vérifier, par fonctionnalité, s'il est effectivement vrai ou non que celles-ci pourraient être activées ultérieurement à distance, sans intervention physique chez les clients et sans difficultés particulières ou coûts additionnels qui résulteraient du défaut de les avoir planifiées dès l'installation initiale des nouveaux compteurs.

Monsieur Saulnier possède toutes les qualifications requises pour accomplir un tel mandat, tel qu'il appert de son *curriculum vitae*.

* * *

SÉ-AQLPA ont par ailleurs applaudi l'annonce faite par Hydro-Québec Distribution à l'effet que les nouveaux compteurs proposés n'émettraient de radiofréquences que six fois par jour, ce qui serait moindre que sur des compteurs utilisés ailleurs. SÉ-AQLPA applaudissent en effet ce souci de précaution d'Hydro-Québec Distribution, lequel permettrait de limiter l'exposition du public à de telles émissions. Ce souci de précaution est conforme au fait que de telles émissions auraient non seulement des effets biologiques de source thermique (sur lesquels il existe une norme de Santé Canada appliquée par Industrie Canada, le Code de sécurité 6) mais également des effets biologiques additionnels résultant des harmoniques et des pulsations (variations de champs), ce qui amène diverses organisations telles que l'Organisation mondiale de la santé (OMS), un Comité du Sénat du Canada et diverses autorités de santé publique et d'environnement à recommander de réduire l'exposition du public en-deçà des seules normes établies pour gérer les effets biologiques de source thermique.

L'enthousiasme de SÉ-AQLPA a toutefois été considérablement réduit après l'obtention d'informations sporadiques selon lesquelles les nouveaux compteurs installés ne respecteraient aucunement cette annonce d'Hydro-Québec Distribution selon laquelle les nouveaux compteurs n'émettraient de radiofréquences que six fois par jour. Des émissions de très loin supérieures furent constatés.

Hydro-Québec Distribution a par ailleurs refusé de répondre à une demande de renseignement l'invitant à fournir ses propres données de mesurage des émissions réelles de ses compteurs. Elle n'a par ailleurs pas précisé si cet aspect faisait ou non partie des tests en cours ni fourni de détails quant aux garanties et retours d'équipements non conformes chez le fabricant.

***Demande de reconnaissance du statut de témoins-experts
de Monsieur Bernard Saulnier et de Monsieur Stéphane Bélinsky***

***Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)***

SÉ-AQLPA ont donc fait appel à Monsieur Stéphane Bélainsky, expert en électromagnétique qui a pour profession de vérifier l'exposition électromagnétique de divers sites pour de nombreux clients, tel qu'il appert de son *curriculum vitae*. SÉ-AQLPA lui ont demandé de tester différents compteurs de nouvelle génération déjà installés par Hydro-Québec Distribution, à différentes dates et dans chacune des trois zones géographiques où ils se retrouvent déjà (Quartier Villeray de Montréal, Boucherville, MRC de Memphrémagog). Monsieur Bélainsky, dans son rapport, conclut que les intervalles d'émissions des nouveaux compteurs évalués varient entre une fois aux 30 secondes (ou une fois aux 18 secondes dans le cas de compteurs groupés) à une fois aux 60 secondes, **ce qui représente entre 240 fois et 480 fois la périodicité de six fois par jour annoncée par Hydro-Québec Distribution.**

Les nouveaux compteurs ne sont donc pas conformes à ce qui a été annoncé, et ce de façon systématique.

Mandat et qualification demandée pour le témoin-expert

A) Qualification demandée :

Monsieur Bernard Saulnier comme *témoin-expert en intégration technologique et exploitation des réseaux électriques* ainsi que monsieur Stéphane Bélainsky comme *témoin-expert en électromagnétique*, au présent dossier.

B) Mandat des témoins-experts :

- Préparer et remettre à SÉ-AQLPA chacun un rapport d'expertise sur les éléments décrits précédemment.
- Répondre aux demandes de renseignement relatives à leur rapport et prendre part à toute autre étape procédurale qu'il plaira à la Régie de fixer et qui s'y rapporterait.

C) Échéancier :

Les rapports d'expertise de Messieurs Saulnier et Bélainky sont déposés au présent dossier.

Messieurs Saulnier et Bélainky pourront également répondre à toute question qui leur serait adressée relativement à ce rapport, conformément à l'échéancier établi par la Régie.

Curriculum vitae des témoins-experts

Les *curriculum vitae* de Messieurs Saulnier et Bélainky sont déposés au présent dossier respectivement comme Pièce C-SÉ-AQLPA-0015 (SÉ-AQLPA-4, Document 1) et comme Pièce C-SÉ-AQLPA-0016 (SÉ-AQLPA-4, Document 2).

Justification de la rémunération demandée pour les témoins-experts

La rémunération, dont le remboursement sera demandé dans notre demande de frais, sera conforme au *Guide de paiement des frais des intervenants* de la Régie. Un budget prévisionnel révisé est déposé au dossier.

Montréal, le 28 octobre 2011



Dominique Neuman
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de
l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)